ACTUALITES JUILLET 2022

CORONAVIRUS : ressources et informations utiles mises à jour : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-[{adgroup}]-[425080454098]-search-[covid

SANTE – SECURITE

Comment sécuriser les chargements et déchargements sans quai ?

Alors que les chargements et déchargements de véhicules sont à l'origine de nombreux accidents de travail et de diverses maladies professionnelles (lombalgies, TMS, chutes de hauteur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, collisions, écrasements, etc.), l'INRS a récemment publié une fiche sur la sécurisation des chargements et des déchargements sans quai.

Vague de chaleur : les recommandations du ministère du travail

A l'occasion d'un nouvel épisode de canicule, le ministère du travail rappelle les précautions à prendre en cas de travail sous forte chaleur.

Le ministère du travail a mis en ligne des ressources à destination des employeurs : instruction de la DGT (direction générale du travail), guide, dépliant, affiche, recommandations...

Certification des services de prévention et de santé au travail, mode d'emploi

Pour garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus par les services de prévention et de santé au travail interentreprises, la loi santé au travail du 2 août 2021 leur a imposé une obligation de certification.
Un décret fixe les grandes lignes du cahier des charges de cette certification :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046076898

La loi mettant fin aux régimes d'exception liés à la Covid-19 est publiée au Journal officiel

La loi du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19 a été publiée dimanche au Journal officiel après que le Conseil constitutionnel l'ait déclarée conforme le 30 juillet.
Un décret du 30 juillet 2022 complète la loi.

ENVIRONNEMENT

A qui revient la charge du coût de la dépollution résultant d'un changement d'usage ?

Si le dernier exploitant d'une installation classée mise à l'arrêt définitif a rempli l'obligation de remise en état qui lui incombe, le coût de dépollution supplémentaire résultant d'un changement d'usage par l'acquéreur est à la charge de ce dernier.

FR-Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population française

Opérationnel depuis le 21 juin 2022, ce dispositif permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur.

FR-Alert permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste,...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.est un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur.
FR-Alert : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15732

Registres déchets électroniques : prolongation de la période de tolérance

La période de tolérance, initialement mise en place du 1er janvier au 30 juin 2022, pour les déclarations au registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNTDS) est prolongée de 6 mois et s'achèvera au 31 décembre 2022.
Lien : Registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNTDS)

La Commission pointe l'incompatibilité des dispositions françaises relatives au droit d'antériorité avec la directive IED

La France est mise en demeure d'améliorer ses règles nationales.

Le 15 juillet dernier, la Commission a mis en demeure la France d'aligner sa législation nationale sur la directive IED 2010/75/UE relative aux émissions industrielles.
Toutes les installations visées par la directive doivent fonctionner dans le cadre d'une autorisation et respecter les conditions qui y sont fixées en matière d'utilisation efficace de l'énergie, de prévention et de gestion des déchets.
"Or la législation française, en vertu du droit d'antériorité, exempte, sous certaines conditions, certaines installations de l'exigence de disposer d'une autorisation", déplore la Commission.
La France dispose de deux mois pour répondre et remédier aux manquements relevés par la Commission. En l'absence de réponse satisfaisante, la Commission pourrait décider d'émettre un avis motivé.

Suppression du degré d'appel concernant certains contentieux administratifs en environnement

Ce dispositif concernera des décisions environnementales afférentes à une action ou une opération d'aménagement située en tout ou partie en zone tendue et dans le périmètre d'une opération d'intérêt national ou d'une grande opération d'urbanisme. Temporaire, il s'appliquera du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.
Les tribunaux administratifs statueront en premier et dernier ressort sur les recours contre les décisions suivantes :
- l'autorisation environnementale, ainsi que l'arrêté portant prescriptions complémentaires en application de l'article L. 181-14 du code de l'environnement ;
- l'absence d'opposition à la déclaration IOTA, et l'arrêté portant prescriptions particulières mentionnés au II de l'article L. 214-3 du code précité ;
- la dérogation espèces protégées, ainsi que l'arrêté portant prescriptions complémentaires en application de l'article R. 411-10-2 du code précité ;
- le récépissé de déclaration ICPE ou l'enregistrement ICPE, ainsi que les arrêtés portant prescriptions complémentaires ou spéciales mentionnés aux articles L. 512-7-5 ou L. 512-12 du même code ;
- l'autorisation de défrichement (C. for. nouv., art. L. 341-3).

Crise du gaz : un plan européen pour passer l'hiver

Face à de probables coupures d'approvisionnement en gaz russe, la Commission européenne dévoile son nouveau plan d'économie d'énergie. L'objectif est de réduire la consommation de gaz de 15 % jusqu'au printemps prochain, en l'abandonnant au profit d'autres combustibles, en réduisant la consommation industrielle, le chauffage et la climatisation dans les bâtiments.
Communiqué de presse CE

Nouvelle liste de vigilance relative aux substances polluantes de l'eau

Une décision de la Commission européenne fixe une nouvelle version mise à jour de la "liste de vigilance" des substances polluantes de l'eau en application de l'article 8 ter de la directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau. Elle abroge et remplace la liste fixée par la décision d'exécution (UE) 2020/1161 de la Commission du 4 août 2020.
Il s'agit de la quatrième mise à jour de cette liste : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32022D1307

Certificats d'économies d'énergie : l'augmentation du niveau d'obligation en consultation

Conformément aux annonces de la ministre de la transition énergétique, le 28 juillet, le niveau d'obligation des certificats d'économies d'énergies (CEE) devrait être augmenté.
Le texte est soumis à consultation publique jusqu'au 28 août sur la plateforme dédiée du ministère de la transition écologique.

Contenu et modalités d'élaboration de la stratégie numérique responsable des communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants

Alors que les stratégies numériques responsables devront être établies avant le 1er janvier 2025, les programmes de travail préalables sont à boucler pour le 1er janvier 2023.
En application de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreindre environnementale du numérique en France (loi REEN), un décret du 29 juillet 2022 précise le contenu et les modalités d'élaboration de la stratégie numérique responsable des commues et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants